

(Suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)



Prénom (s) :

18.8/20

Concours/Examen : TSMA 2 Externe Épreuve : admissibilité N° sujet : 1

Section-option/S spécialité/BAP/Domaine : V.A

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

DRAAF

Service Régional d'Économie Agricole et
Alimentaire

Objet : Note sur la souveraineté alimentaire

A l'attention de Monsieur le Préfet.

La souveraineté alimentaire fait référence à la capacité d'un pays à nourrir sa population en quantité et qualité. C'est une priorité politique comme en témoigne le volet agricole du plan de résilience annoncé par le gouvernement.

Je vous propose dans cette note de vous dresser en première partie un état des lieux de nos moyens de production et de notre balance commerciale. Les éléments sont cruciaux pour bien comprendre les enjeux nationaux de la souveraineté alimentaire.

Dans une seconde partie, je vous proposerai un tour d'horizon des actions menées par le gouvernement. Nous évoquerons ainsi un dispositif France 2030 d'aide directe aux

1/10

agriculteurs, le plan de souveraineté de la filière fruits et légumes qui est actuellement en difficulté et enfin les adaptations du secteur agricole pressenties pour faire face au changement climatique.

1^{ère} partie : le constat

1.1 : le secteur agricole

La France est un grand pays agricole disposant de la plus grande Surface Agricole Utile (SAU) d'Europe avec environ 28 millions d'hectares.

Cette SAU est stable depuis les années 70 mais le nombre d'exploitations diminue, ce qui est compensé par une augmentation de la taille des exploitations.

Celles-ci ont des tailles très variables : les 25% les plus petites (< 5 Ha) ne représentent que 1% de la SAU nationale ; les 25% les plus grandes (> 97 Ha) représentent 68% de la SAU.

En ce qui concerne l'emploi, 25% des exploitations concentrent 61% de la main d'œuvre contre seulement 49% en 1970.

D'autre part les exploitations sont de plus en plus spécialisées : l'indice de Simpson, qui correspond au nombre d'ateliers significatifs est passé de 1,63 à 1,24 entre 1988 et 2020.

A l'échelle du territoire, le constat est différent : la diversité se maintient, voir même certains re-équilibres sont

observés dans les régions de l'ouest du pays (Bretagne en particulier). Si la spécialisation des régions ne s'accroît pas, elle est néanmoins réelle et les spécificités des bassins de productions doivent être prises en compte par les différentes DRAAF.

1.2. Balance Commerciale

Le secteur agricole contribue positivement à la balance commerciale française. Entre 2015 et 2023, c'est en moyenne 8 milliards d'euros d'excédent commercial. De nombreux succès peuvent être cités : la France est le 1^{er} producteur de vin au monde, le 1^{er} producteur européen de viande bovine et le 1^{er} exportateur européen de céréales.

Malgré ces succès, des défis sont bien présents : la concurrence de certains pays européens (comme la Pologne pour les céréales) s'intensifie et ainsi notre balance commerciale vis-à-vis de l'Europe se dégrade. D'autre part, sur les produits transformés, la balance commerciale est négative. En ce qui concerne la thématique protéine et azote, il faut noter que nous importons plus d'engrais azoté que nous exportons d'azote dans les céréales ; il en va de même pour les tourteaux de soja importés vis-à-vis des produits de l'élevage exportés.

Enfin un dernier élément doit être pris en considération : le contexte géostratégique conditionne nos activités commerciales : nous contribuons à la souveraineté de pays tiers et de l'Europe et nous sommes parfois exposés à des pays importateurs trop grands et trop peu nombreux (comme la Chine pour les céréales).

2.1 Investissement France 2030

2^{ème} Partie : les actions menées

En 2023 a été annoncé un dispositif visant à moderniser et rendre plus performante l'agriculture Française.

Le financement public prend la forme d'aides directes aux investissements des agriculteurs. Ce guichet ~~sera~~ est géré par FranceAgriMer qui dispose de l'expertise et de la connaissance des filières et de ses besoins.

Au total, 400 millions d'euros seront mobilisés pour accélérer l'innovation en vue de permettre les exploitations en les rendant plus ~~f~~ performantes, plus sobres en ressources utilisées et plus adaptées aux changements climatiques.

2.2 Plan pour la filière fruits et légumes

Depuis 20 ans le souveraineté alimentaire de la filière fruits et légumes se fragilise.

Le taux d'auto-approvisionnement est passé de 64,6% en 2000 à 50,8% en 2020, soit une baisse de 14 points. La production de pommes de terre est une exception et un succès, mais les produits transformés à base de pomme de terre le sont en Europe avant d'être importés en France.

Cette perte de souveraineté, en lien avec la baisse de production, a des conséquences sur les effectifs et les installations dans ces filières.

Le plan pour la filière fruits et légumes a l'ambition de faire remonter de 5 points la souveraineté alimentaire



Prénom(s) :

Né(e) le :

16/20

Concours/Examen : TSMA2 Externe Épreuve : admissibilité N° sujet : 1

Section-option/S spécialité/BAP/Domaine : V.A

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

3 axes de travail sont actionnés dans ce plan :

- résilience environnementale, climatique et faire face à la suppression de produits phytosanitaires
- structuration des filières, revenus des exploitations et compétitivité
- développement de la demande intérieure et de l'accès de la population aux produits de ces filières

Pour actionner ces leviers, le gouvernement a fléchi 100 millions d'euros du dispositif France 2030 (Voir partie 2.1 ci-dessus) vers ces filières.

2.3 Adaptation au changement climatique

La souveraineté alimentaire doit prendre en compte également d'autres enjeux. En particulier la lutte contre le réchauffement climatique, dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), implique une utilisation de biomasse (et donc de SAU) en hausse, afin de réduire l'utilisation de carburants fossiles. Cette concurrence pour l'accès à la SAU est un facteur rendant encore plus

important la notion de rendement qui seule permettra de concilier souveraineté alimentaire et production de biomasse.

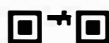
Or ces rendements sont soumis aux aléas climatiques et à la raréfaction de la ressource eau tout comme au changement climatique et à la baisse des pollinisateurs et de la fertilité des sols.

En conclusion l'enjeu autour de la souveraineté alimentaire est composite : il doit prendre en compte les contraintes commerciales et économiques, environnementales, sociales et (geo-) stratégiques.

Le plan France 2030 intègre ces enjeux en misant sur l'innovation agricole pour adapter l'agriculture et rendre les exploitations résilientes et les emplois durables.

Nom de famille :

(Suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)



Prénom(s) :

Né(e) le :

16/8/20

Concours/Examen : T S M A 2 Externe

Épreuve : admissibilité

N° sujet : 2^{ème} partie

Section-option/S spécialité/BAP/Domaine : V. A.

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

① Les races laitières ont été sélectionnées sur leur aptitude à produire de grandes quantités de lait. À alimentation constante, elles produisent plus de lait que les vaches non-sélectionnées sur ce trait. Leur conformation ainsi que la qualité et quantité de muscles en font de moins bons ~~et~~ sujets pour un atelier de transformation viande.

Les races allaitantes sont conduites au moins une partie de l'année avec les veaux sous la mère. Elles sont plus rustiques, c'est à dire qu'elles ont été moins spécialisées par la sélection et donc plus adaptables à un grand nombre de contextes de production. Races polyvalentes, leur lait, leur veau ainsi que leur viande peuvent être valorisés.

② Une mutation est une altération de l'ADN, support de l'information génétique. Par exemple, une base azotée "cytosine" peut être remplacée par une "thymine". Dans ce cas c'est une mutation de type substitution. Elle pourra ou pas avoir des conséquences et sera dite non-sens, faux-sens ou silencieuse.

7/16

③ Non, la race limousine n'est pas transgénique car cette mutation, qu'elle soit naturelle ou provoquée ne constitue pas un transfert de gène d'une espèce à une autre.

④ Le taureau est homozygote et garantit 100% de veaux sans cornes : cela indique qu'il est porteur de 2 allèles P associés à l'absence de cornes.

La vache est cornue, or comme l'allèle P est dominant et associé à l'absence de cornes, elle ne dispose d'aucun allèle P . Elle est homozygote pour l'allèle p .

Conclusion : 1 ou 2 allèles P : pas de cornes

0 allèle P (2 allèles p) : cornes.

Individu	Génotype	Phénotype
Père	PP	pas de cornes
Mère	pp	cornes
Descendance	Pp (hétérozygote)	100% pas de cornes

⑥ le tissu présenté est un tissu musculaire de type strié.

⑦ L'actine et la myosine ont un rôle dans la contraction musculaire (dégradation d'ATP et coulisement par raccourcissement

des fibres musculaires).

⑧ Cet organe a un rôle essentiel dans les cellules musculaires car elles sont de réelles centrales énergétiques pour la cellule et le travail mécanique qu'elle doit accomplir. Cet organe héberge les réactions chimiques qui à partir de l'oxydation de molécules organiques, produit de l'ATP, carburant de la cellule, utilisé massivement lors de la contraction musculaire.

⑨ C.C.P. veut dire Critical Control Point, en français point de contrôle critique. Ce sont des points de vigilance.

⑩ Dans ce cadre, un CCP important est de maintenir la chaîne du froid, c'est à dire qu'entre la fabrication du steak haché et le consommateur, la température doit être maintenue à max. 5°C pour limiter le développement des micro-organismes.

Deux mesures de prévention sont : 1/ la mise en place d'une atmosphère réfrigérée dans l'atelier. 2/ l'installation d'enregistreurs des températures suivant les lots fabriqués afin de s'assurer que la température n'a jamais excédé la valeur limite imposée par le C.C.P.

⑪ Le label rouge est une certification qualité imposant une façon de faire selon le produit considéré. C'est une démarche à l'initiative du producteur et qui vise à valoriser le produit près à vis du consommateur.

Par exemple pour la production d'œufs, le label rouge impose une densité maximale de volailles par unité de surface dans les bâtiments d'élevage.